



Baie-Comeau

# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT DIVERSES MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

**À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée :

**QUE** lors d'une séance tenue le 15 décembre 2025, le conseil a adopté par résolution un premier projet du règlement ci-haut mentionné.

**QU'**une assemblée publique de consultation aura lieu le **7 janvier 2026, à 17 h**, dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville au 19, avenue Marquette, Baie-Comeau, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19).

**QUE** l'objet de ce règlement concerne les points suivants :

### **Règlement 2003-644 concernant le zonage**

- Agrandir la zone 47 I à même la zone 27 F, pour permettre l'émission d'un bail par le Ministère pour l'aménagement d'un site d'entreposage d'explosifs (en complément à un titre minier actif appartenant à Jean Fournier inc.);
- Remplacer la zone 264 CO située au sud de l'avenue Fraser par la zone 286 CO, afin qu'il n'y ait plus deux zones 264 CO. La nouvelle zone aura les mêmes usages et marges que la zone 264 CO;
- Autoriser l'usage d'entreposage dans la zone 101 I, mais seulement à l'intérieur d'un bâtiment dont la superficie est inférieure ou égale à 350 m<sup>2</sup>;
- Remplacer la définition d'abri sommaire afin qu'elle corresponde à celle modifiée du règlement T-8.1, r. 7;

- Modifier la superficie maximale de plancher permise pour un bail d'abri sommaire en forêt afin qu'elle corresponde à celle modifiée du règlement T-8.1, r. 7.

#### **Règlement 2015-880 sur les permis et certificats**

- Modifier la tarification des permis de construction des nouvelles constructions résidentielles afin d'ajuster le montant à la baisse pour une construction dont la valeur des travaux est de 1 000 000 \$ et plus, afin qu'il ne soit plus supérieur à celui des autres usages (commercial, industriel, public);
- Augmenter le montant des amendes minimales pour les travaux effectués sans permis de construction ou certificat d'autorisation.

#### **Règlement 2024-1117 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments**

- Corriger une erreur de termes dans l'article concernant l'entretien de la toiture. Nous aurions dû lire « partiellement ou totalement » au lieu de « en partie ou partiellement ».

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**QUE** ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**QUE** ce projet de règlement ainsi que les croquis visant les zones mentionnées à ce projet de règlement sont disponibles pour consultation au Service de l'urbanisme et du développement durable de la Ville au 1310, rue d'Anticosti, Baie-Comeau, pendant les heures de travail.

Baie-Comeau, le 17 décembre 2025



**Me Clémence Richard, greffière et  
directrice des affaires juridiques**